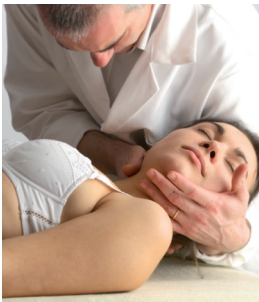


Le Registre des Ostéopathes de France, c'est quoi ?

LE REGISTRE DES OSTÉOPATHES DE FRANCE (R.O.F.), CRÉÉ EN 1981, EST UNE ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF DE TYPE LOI 1901. POUR LES PATIENTS, IL SE PORTE GARANT DU PLUS HAUT NIVEAU D'EXPERTISE DE SES MEMBRES.



Technique de manipulation d'une vertèbre cervicale

En effet, chaque ostéopathe, Diplômé d'Ostéopathie, Membre du Registre des Ostéopathes de France (DO MROF), a démontré ses connaissances, son savoir-faire et son comportement en situation d'exercice professionnel, conformément à une norme : « la Norme de compétence de l'ostéopathe 2004 ».

Pour adhérer au R.O.F., il doit donc satisfaire à des conditions rigoureusement contrôlées, qui s'appuient sur des critères académiques, éthiques et déontologiques :

- **Etre autorisé à user du titre** professionnel d'ostéopathe en France.
- **Faire un usage professionnel exclusif** de l'ostéopathie sans effectuer aucune pratique médicale ou paramédicale.
- **Avoir effectué une formation d'au moins 4000 heures** délivrant l'ensemble du concept ostéopathique. Celle-ci comprend au moins 1225 heures dans le domaine musculo-squelettique et myofascial, 1000 heures dans les domaines viscéral et crânien et 700 heures de pratique clinique dont 2/3 auprès de patients.
- **Justifier d'une compétence** propre à assurer la qualité de l'application clinique et thérapeutique des principes de l'ostéopathie, notamment en ce qui concerne la sécurité des techniques de mobilisation et de manipulation.

- S'engager sur l'honneur à **respecter un Code de déontologie**.
- Souscrire une **assurance de responsabilité civile professionnelle**.
- Effectuer une **formation professionnelle continue**.

Pour garantir aux patients le plein respect de ses procédures, le Registre des Ostéopathes de France s'est engagé depuis 2008, dans une certification par l'AFAQ-AFNOR, à travers un label « Quali'OP » : qualité des organisations professionnelles.

En France,
plus de **1000 ostéopathes**
sont membres du R.O.F.

Le Registre des Ostéopathes de France se porte garant des valeurs professionnelles de l'ostéopathe. Il a une mission de vérification de la compétence de ses membres, et veille au maintien des grands principes de probité, de moralité et de dévouement de chacun.

Il élabore un code de déontologie ; il a une mission de promotion de la qualité des soins dispensés par ses membres et d'amélioration de la gestion du système de santé.